

## Formation non-professionnelle



## Formation professionnelle (apprentissage, contrat de professionnalisation, formation)

Le gestionnaire de scolarité constate une absence injustifiée de la part de l'étudiant.

A la 4<sup>e</sup> absence injustifiée, au plus tard, le gestionnaire de scolarité contacte l'étudiant et il informe le responsable de parcours.

Le responsable de parcours contacte l'étudiant par mail puis par téléphone et lui propose un rendez-vous.

Le responsable de parcours ne répond pas. C'est le chef du département qui est alerté.

L'étudiant ne répond pas: au 2<sup>e</sup> rappel, la personne à contacter en cas d'urgence - voir SCOLINS - est alertée et l'étudiant est informé en amont de cette prise de contact (message sur répondeur et mail).

Dès la première absence injustifiée, et il informe le tuteur IUT.

Le tuteur informe l'entreprise.

Le responsable de parcours contacte l'étudiant par mail puis par téléphone et lui propose un rendez-vous.

Le responsable de parcours ne répond pas. C'est le chef du département qui est alerté.

L'étudiant ne répond pas: au 2<sup>e</sup> rappel, la personne à contacter en cas d'urgence - voir SCOLINS - est alertée et l'étudiant est informé en amont de cette prise de contact (message sur répondeur et mail).

Le responsable de parcours ou le tuteur IUT fait le point sur les difficultés rencontrées par l'étudiant:

**Difficultés psycho-sociales:** le responsable de parcours demande à l'étudiant de prendre rdv avec la médecine universitaire et de le tenir informé dans le respect du secret médical (date du rendez-vous par exemple).

Contact médecine universitaire: SMPPS 0478787983 [secretariat.smpps@univ-lyon3.fr](mailto:secretariat.smpps@univ-lyon3.fr)

**Difficultés pédagogiques :** l'enseignant propose des éléments de remédiation (rendez-vous avec un enseignant en particulier, contacts avec des étudiants ou délégués de l'année N+1 ou d'anciens étudiants, adaptation temporaire de l'emploi du temps avec rdv régulier avec le responsable de parcours).

Contact SCUIO-IP: 0478787840 [scuio-ip@univ-lyon3.fr](mailto:scuio-ip@univ-lyon3.fr)

Si aucune solution n'est trouvée à ce stade pour permettre à l'étudiant de reprendre le fil de sa scolarité ordinaire, le responsable s'assure des pistes de réorientation envisagées par l'étudiant et l'accompagne dans la procédure si nécessaire (lettre de recommandation par exemple, dates du calendrier Parcoursup, etc.).

Tous les acteurs de la procédure respectent toujours le besoin de confidentialité de l'étudiant.